Juin 2025
Mise à jour en août 2026

Capacités techniques et financières du projet de parc éolien du Pays Blancois

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Département : Indre (36)

Communes : Mérigny, Saint-Aigny, Concremiers

Pièce 8 du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

Maître d'ouvrage

Baptiste WAMBRE, Responsable développement
Léopold FOURNIER, Chef de projets éoliens
Business center 4e – 3 av. Gustave Eiffel
86360 Chasseneuil-du-Poitou

Étude réalisée et assemblée par

ENCIS Environnement
Parc Ester Technopole
21, rue Columbia
87068 Limoges

Expertises spécifiques

Volet acoustique : EREA Ingénierie
Volet paysager et patrimonial : ENCIS Environnement
Volet milieu naturel : THEMA Environnement et ECHOCHIROS
Étude hydrogéologique : TERRAQUA
Concertation de porte-à-porte : eXplain

Capacité techniques et financières du parc éolien

Pays Blancois

1. Présentation des demandeurs

Nom du parc éolien	Parc éolien Pays Blancois
Dénomination société	Pays Blancois parc éolien
Forme juridique	Société par Actions Simplifiées (SAS)
Numéro de Siret	907 969 224 000 19 au RCS de Poitiers
Capital	Capital de 50 000 €
Activité	Production d'électricité – 3511Z
Adresse du siège social	Business Center 4e étage 3 avenue Gustave Eiffel – Teleport 1 86 360 Chasseneuil-du-Poitou
Contact	Wambre Baptiste (Directeur Général) *b.wambre@eolise.fr*

2. Obligations réglementaires

Pour mémoire :

- la législation des installations classées prévoit que la délivrance de l'autorisation environnementale *« **prend en compte les capacités techniques et financières** que le pétitionnaire entend mettre en œuvre, à même de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L.512-6-1 lors de la cessation d'activité*. » (art. L.181-27 du code de l'environnement) ;
- et lorsque le dossier de l'autorisation environnementale concerne une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation, le dossier doit être complété par « une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'art. L.181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir. Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières **au plus tard à la mise en service de l'installation** » (alinéa 3°, art. D.181-15-2 du code de l'environnement).

Dans le présent chapitre, la société Pays Blancois parc éolien expose les capacités techniques et financières dont elle dispose et celles qu'elle prévoit de mettre en place afin d'assurer la bonne conduite de son installation, le parc éolien Pays Blancois, dans le respect de la réglementation en vigueur, ainsi que leurs modalités d'exécution.

Le syndicat France Energie Eolienne (FEE) a rédigé, en collaboration avec la Direction Générale de Prévention des Risques (DGPR), une note sur les éléments permettant de démontrer les capacités techniques et financières de l'exploitant d'un parc éolien soumis à autorisation d'exploiter au titre des installations classées. La SAS Pays Blancois parc éolien satisfait à l'ensemble des points qui y sont énumérés. Les éléments principaux sont ici exposés.

Soulignons que l'industrie éolienne présente un certain nombre de spécificités qui doivent être prises en compte dans l'établissement des capacités techniques et financières. La profession éolienne se caractérise notamment par une relative homogénéité des parcs éoliens quant à leurs caractéristiques techniques et leur économie générale (dimensions, technologies, investissements, financement, gestion, maintenance…) très similaires, mais aussi par une hétérogénéité relative des acteurs économiques qui sont à l'origine de leur création (sociétés du domaine de l'énergie, fonds d'investissement, particuliers, régies).

En matière de financement plus particulièrement, l'une de ces spécificités est celle du recours très large à un financement dit de « projet ». Cela signifie qu'il est fait appel à un financement orienté spécifiquement et exclusivement pour les besoins d'investissement d'un projet éolien spécifique, financement qui est également majoritairement pourvu par un système de crédit bancaire couvrant entre 70 et 90% de la totalité de l'investissement, le reste étant apporté sur fonds propres de la société d'exploitation. Cette spécificité des montages sociétaires éoliens a d'ailleurs été prise en compte tant par le législateur que par le gouvernement. Rappelons en effet que les projets éoliens disposent d'un statut spécial au sein des installations classées, la preuve la plus élémentaire en étant que les dispositions du code de l'environnement fondant le régime se trouvent en dehors du titre dédié aux installations classées, dans un titre qui leur est spécifiquement consacré.

- C'est le cas d'abord avec le III de l'art. R.515-101 du code de l'environnement qui prévoit que « *lorsque la société exploitante est une filiale au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, et en cas de défaillance de cette dernière, la responsabilité de la maison mère peut être recherchée dans les conditions prévues à l'art. L.512-17* » du code de l'environnement.
- C'est encore le cas avec le premier alinéa de l'art. L.515-46 du code de l'environnement qui prévoit que « *L'exploitant d'une installation produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent ou, en cas de défaillance, la société mère est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à l'exploitation, quel que soit le motif de la cessation de l'activité. Dès le début de la production, puis au titre des exercices comptables suivants, l'exploitant ou la société propriétaire constitue les garanties financières nécessaires*. »

Ce choix de conditionner la conduite d'un projet éolien à la constitution de garanties financières se justifie par le fait que les projets éoliens sont systématiquement portés par des sociétés projets qui ne disposent pas de fonds propres importants, tant que les autorisations administratives ne sont pas obtenues. Pour ces raisons, l'incertitude quant à la capacité des exploitants d'éoliennes soumises à autorisation à les démanteler et à remettre le site en état est bien plus réduite que pour les autres types d'installations classées, notamment du fait de l'obligation de constituer des garanties financières et de la responsabilité automatique de la société mère en cas de défaillance. Ajoutons à ces éléments la récente possibilité ouverte aux sociétés porteuses de projets d'énergies renouvelables d'ouvrir directement leur capital, ou de proposer une participation au financement de leur projet à des personnes physiques (art. L.314-28 du code de l'énergie), capacités de financement qui ne peuvent, par nature, être démontrées au moment de la demande d'autorisation.

Précisons enfin que l'ensemble des 40 parcs éoliens français totalisant 277 éoliennes, mises en service entre 2006 et 2024, et développées par les fondateurs de la société Eolise, aucun cas de faillite ou de difficulté de financement n'a été recensé. Chacun de ces parcs éoliens a été porté par une société dédiée au même titre que la SAS Pays Blancois parc éolien

3. Présentation de la société Pays Blancois

La société Pays Blancois parc éolien est une Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 50 000 € enregistrée au RCS de Poitiers. Le Kbis de la société se trouve en annexe.

Notons d'emblée que ce capital de départ, souscrit à la création de la société**, ne représente en aucun cas la capacité d'investissement de la société**, ni ce dont elle dispose sur son compte en banque. Le capital social de la société Pays Blancois parc éolien sera ajusté à hauteur du projet d'investissement préalablement à la construction du projet, une fois toutes les autorisations administratives requises obtenues.

La société Pays Blancois parc éolien est donc la société dédiée exclusivement au financement et à la gestion du parc éolien Pays Blancois, en particulier à sa construction et à son exploitation, mais également à sa fin de vie (démantèlement des installations et remise en état du site). Elle ne comprend pas de salariés propres. Eolise met ses ressources humaines et financières à la disposition du parc éolien Pays Blancois.

L'ensemble des autorisations administratives (autorisation environnementale, approbation de projet d'ouvrage électrique...) et des contrats (contrat d'achat des éoliennes, contrat de maintenance des installations, baux pour la location des parcelles, convention de raccordement avec RTE ou ENEDIS...) sera demandé et obtenu au nom de la société Pays Blancois parc éolien.

4. Les capacités financières

4.1 Actionnariat

L'actionnaire unique de la société d'exploitation Pays Blancois parc éolien est le Groupe Eolise, société appartenant elle-même à 3 actionnaires, deux sociétés unipersonnelles dirigées par Mr Pezzetta, Mr Brebion, ainsi que de Mr Wambre à titre personnel.

Le Groupe Eolise est une SAS française au capital de 1 365 000 € déclarée au RCS de Poitiers et domiciliée à la même adresse que la société Pays Blancois parc éolien
Les actionnaires du Groupe Eolise sont :

- **Vento (45%)** – Société à responsabilité limitée française : Actionnaire unique Mr Pezzetta Julien
- **BETA 4 (45%)** – SPRL belge : Actionnaire unique Mr Brebion Antoine
- **Wambre Baptiste (10%)** – de nationalité française et résidant dans la Vienne.

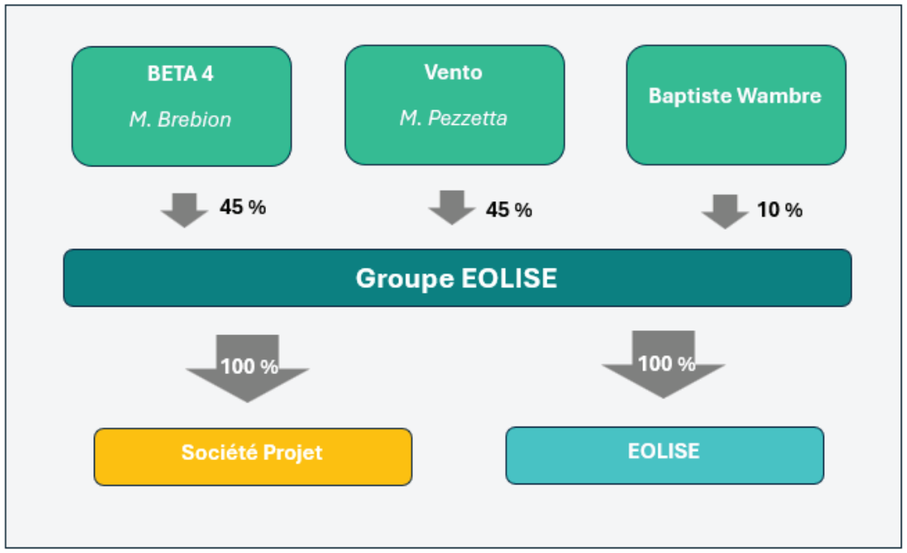

Dans le schéma, la Société Projet est Pays Blancois parc éolien

4.2 Le montage financier du projet

L'investissement total du projet est estimé à 30 874 076 € soit un investissement par mégawatt de : 1 234 963 €.

Les coûts sont globalement répartis sur l'ensemble des étapes du projet, de la phase développement à l'achat des machines, en intégrant tous les frais inhérents aux travaux (raccordement, plateforme …) jusqu'au démantèlement.

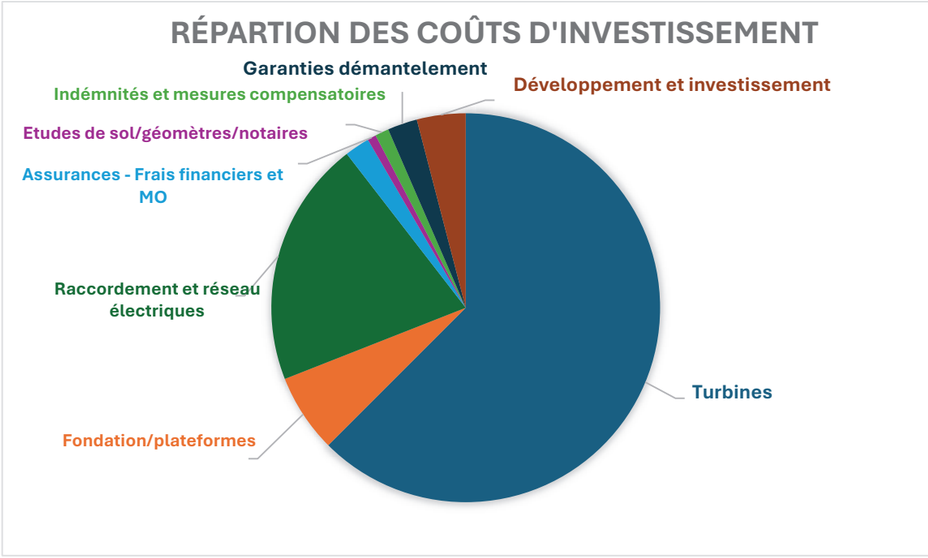

Le montage financier du parc éolien de Pays Blancois prendra la forme suivante :

- Financement par l'apport de **fond propre** du Groupe Eolise évalué **à 20 %** dont le montant pour ce parc est estimé à 6 174 815 €. Cet apport est d'ailleurs confirmé par les lettres d'engagement en annexe de ce volet.
- Financement par une **banque prêteuse** pour les **80%** restant de l'investissement. Les conditions du prêt seront fixées en fonction des conditions du marché, mais classiquement elles prendront la forme d'un prêt sur une durée de **20 ans.** Le taux d'emprunt a été défini selon les cours en vigueur pour ce type de projet.

Ce montage financier est d'ailleurs approuvé par le Crédit Coopératif comme l'atteste le courrier en annexe. Selon les conditions de financement, d'autres banques pourront être sollicités comme la CIC, la caisse d'épargne, BPI France …

4.3 Le plan d'affaire prévisionnel

Le plan d'affaires du projet, en annexe, présenté pour toute la durée du contrat de l'appel d'offre, est construit sur la base d'hypothèses d'investissements, de revenus, de charges d'exploitation et de financement permettant de garantir la pérennité du projet et donc la capacité de la société de projet à faire face à tous ses engagements, grâce à un tarif de rachat d'électricité respectant les hypothèses de prix envisageables actuellement.

Le détail de ces hypothèses pourra être amené à évoluer, sans toutefois perturber la pérennité du montage financier.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Les données de vent issues du mât de mesure de vent installé sur site. La production annuelle attendue en P90 est estimée à 52 900 MWh , la méthode de calcul de cette estimation étant détaillée dans le dossier de demande d'autorisation.
- Un tarif de revente d'électricité par le mécanisme des appels d'offre pour une durée de 20 ans ;
- La mise en place de coefficient de révision reprenant notamment l'inflation, et aussi le coefficient L (révision annuelle du tarif AO)
- Un montage financier sur la base de fond propre et d'un prêt bancaire ;
- Les différentes charges d'exploitation : imposition, taxes, mesures compensatoires et de suivies, les frais de gestion, les assurances, les indemnités privées et communales, gestion de la vente d'électricité et la maintenance.
- Les différentes frais d'investissement pour la construction et l'exploitation du parc éolien.

Le plan d'affaires (business plan) prévisionnel présenté en annexe**,** démontre bien la capacité de la société d'exploitation Pays Blancois parc éolien à générer du bénéfice et donc à assumer l'ensemble des obligations susceptibles de découler de son fonctionnement, notamment le respect des intérêts visés à l'article L 511-1 du Code de l'Environnement 1 et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L.512-6-1 lors de la cessation d'activité.

4.4 Le système des appels d'offres

Le chiffre d'affaires du parc éolien de Pays Blancois se base sur un paramètre essentiel relatif à la revente de la production de son électricité. Le mécanisme de revente sollicité est celui de l'appel d'offre permettant la sécurisation d'un tarif de revente avec EDF Obligations d'achat. Ainsi le parc éolien de Pays Blancois devra soumettre une candidature à l'appel d'offres portant sur *la réalisation et l'exploitation d'Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, implantées à terre* dont la dernière version du cahier des charges a été publié en mai 2025. Les AO sont organisés par la CRE (Commission Régulation de l'énergie) et seuls les projets faisant l'objet d'une autorisation administrative pourront candidater. Ces appels d'offres sont structurés en plusieurs périodes, chacune ayant des critères spécifiques et une puissance cumulée appelée :

	Période de dépôt des offres		Puissance cumulée appelée (MW)
	Du :	Au : (Date limite de dépôt des offres)	
1ère période	15 novembre 2021	26 novembre 2021 à 14h	700
2ème période	1er avril 2022	15 avril 2022	925
3ème période	12 décembre 2022	23 décembre 2022	925
4ème période	mardi 2 mai 2023	vendredi 12 mai 2023 à 14h00	925
5ème période	Lundi 28 août 2023	Vendredi 8 septembre 2023 à 14h00	925
6ème période	Lundi 4 décembre 2023	Vendredi 15 décembre 2023 à 14h	925
7ème période	Lundi 13mai 2024	Vendredi 24 mai 2024 à 14h	925
8ème période	Lundi 2 septembre 2024	Vendredi 13 septembre 2024 à 14h	925
9ème période	Lundi 10 février 2025	Vendredi 21 février 2025 à 14h	925
10ème période	Lundi 30 juin 2025	Vendredi 11 juillet 2025 (dates prévisionnelles)	925
11ème période	(2026)	(2026)	925

Extrait cahier des charges, mai 2025- tableau des périodes d'appel d'offres et volumes appelés pour l'éolien terrestre.

Conformément au dernier cahier des charges un contrat d'achat de l'électricité sera signé pour une durée de 20 ans sur la base de la formule suivante :

$$CR = \sum_{i=1}^{12} E_i.(T - M_{0i})$$

Formule dans laquelle :

- CR est le montant du complément de rémunération en € ;
- l'indice i représente un mois civil ;
- Ei est la somme sur les heures à cours comptant (« prix spot ») positif ou nul pour livraison le lendemain sur la plateforme de marché organisé français de l'électricité, des volumes d'électricité affectée par le gestionnaire de réseau, le cas échéant par une formule de calcul de pertes ou une convention de décompte, au périmètre d'équilibre désigné par le Producteur pour la production de son Installation sur le mois i, en prenant en compte les corrections, dans le calcul de l'écart de périmètre en application des règles mentionnées à l'article L. 321-14, liées le cas échéant à la participation de l'installation aux services nécessaires au fonctionnement du réseau ou au mécanisme d'ajustement. Ces volumes sont nets des consommations des auxiliaires nécessaires au fonctionnement de l'Installation en période de production et de l'électricité que le producteur consomme lui-même (au sens de l'article L. 315-1 du code de l'énergie), à condition d'apporter la preuve de cette consommation et dans la limite d'un taux d'autoconsommation annuel de 10 %, calculé comme le ratio de la consommation des auxiliaires rapportée à la production totale annuelle.
- T est le prix de référence de l'électricité indiqué en euros par mégawattheure (€/MWh) : il est déterminé par le Candidat lors de la remise de son offre (prix de référence T indiqué au C du formulaire de candidature, indiqué en €/MWh avec, au maximum, deux décimales). Il est indexé selon les modalités du 7.4. 33/51
- M0i, exprimé en €/MWh, mentionné à l'article R. 314-38 est le prix de marché de référence sur le mois i, défini comme la moyenne sur le mois civil des prix à cours comptant positifs et nuls pour livraison le lendemain, constatés sur la plateforme de marché organisé français de l'électricité, pondérée au pas horaire par la production de l'ensemble des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent situées sur le territoire métropolitain continental.

Le prix moyen pondéré des lauréats lors de la huitième période (clôturée en septembre 2024) était de 87,9 €/MWh pour 48 projets lauréats, en légère hausse par rapport à la période précédente 87.23 €/MW pour 57 projets lauréats.

Une fois l'autorisation environnementale délivrée par la préfecture, conformément aux dispositions de l'article L.512-1 du Code de l'environnement, le projet éolien Pays Blancois devient éligible aux mécanismes de soutien public encadrés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Il pourra alors être soumis à un appel d'offres dans le cadre de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), en vue de bénéficier d'un contrat de complément de rémunération. Ce dispositif permettra de garantir la viabilité économique du projet, en assurant un revenu stabilisé pour l'électricité produite sur une période de 20 ans.

5. Les capacités techniques

5.1 Les compétences techniques des actionnaires

La société Pays Blancois parc éolien s'appuie sur les compétences techniques des trois actionnaires du Groupe Eolise.

Nom & Fonction	Compétences et expérience
Julien PEZZETTA **Président**	45 ans - *Ingénieur ISAB (Institut Supérieur d'Agriculture de Beauvais), 2003* Co-fondateur et président de 2006 à 2018 de la société ECOTERA Développement SAS. Responsable Développement de projets éoliens - société Infinivent de 2004 à 2006 Chargé de projet - société Nass & Wind (groupe GDF), en 2003 et 2004 23 années d'expérience dans le développement de parcs éoliens en régions Bretagne, Champagne-Ardenne, Nord Pas-de-Calais et Picardie.
Antoine BREBION **Directeur Général**	47 ans - *Ingénieur ISA (Institut Supérieur d'Agriculture) de Lille, 2002* *DESS en environnement, 2002* Co-fondateur et directeur de 2006 à 2018 de la société ECOTERA Développement SAS. Président d'Eole Saint-Quentin Nord, société d'exploitation de 4 éoliennes au nord de St-Quentin (02), de 2009 à 2010 Président de Web Energie du Vent, société exploitant 6 éoliennes sur Vauvillers (80), de 2006 à 2011 Responsable Développement de projets éoliens - société Infinivent de 2002 à 2006 24 ans d'expérience dans le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens dans le nord de la France.
Baptiste WAMBRE **Directeur général délégué**	41 ans - Ingénieur spécialisé en énergie renouvelable et Master in Management. Formation Iteem, Ecole Centrale de Lille, 2009 Responsable développement de la société Eolise depuis sa création en 2016. Ingénieur projet éolien de 2013 à 2016 en Hauts-de-France. Bénévole association Virage Energie Nord-Pas-de-Calais de 2007 à 2010 13 années d'expérience dans de le développement de projets éoliens.

Tableau 1 : Ressources humaines du pétitionnaire

Les 2 actionnaires majoritaires de Pays Blancois parc éolien collaborent dans le domaine éolien depuis 2002. Ces deux personnes physiques, et les sociétés dont ils sont actionnaires et/ou qu'ils dirigent, ne font à ce jour l'objet d'aucune poursuite pénale ou en action en démolition sur la quarantaine de parcs éoliens déjà construits et en service depuis 2006.

De même, aucun des parcs éoliens exploités et/ou développés par ces personnes n'a, à ce jour, fait l'objet de plainte ou de poursuite pour trouble anormal de voisinage sur le fondement du Code civil, ni n'a fait l'objet d'incident impliquant des tierces personnes ou impactant des installations tierces. Aucun

accident du travail n'a par ailleurs été recensé sur ces installations. Par ailleurs, la totalité des parcs autorisés développés par les deux actionnaires majoritaires de la société Pays Blancois parc éolien ont été construits ou sont en phase de construction. Aucun parc autorisé n'a été abandonné et aucun parc construit n'a fait l'objet d'une faillite.

5.2 Les compétences techniques mises à disposition pour le parc éolien Pays Blancois

Modalités de mise à disposition des compétences

Comme expliqué précédemment, la société Pays Blancois parc éoliena confié à Eolise la réalisation de la phase de développement du parc éolien Pays Blancois(voir les différents acteurs impliqués).
Eolise SAS a signé un contrat de prestation de services avec la société Pays Blancois parc éolien. A travers ce contrat, Eolise SAS met à disposition de l'exploitant ses compétences et ses moyens humains et techniques. Un extrait de ce contrat est annexé au présent document.

La mission d'Eolise SAS consiste principalement au dépôt, au suivi et à la négociation des demandes en vue de l'obtention de l'ensemble des autorisations requises pour assurer la construction et l'exploitation ultérieures du parc éolien Pays Blancoispar la société Pays Blancois parc éolien

Présentation générale d'Eolise SAS – société à mission

Eolise SAS est un bureau d'études basé à Chasseneuil-du-Poitou, spécialisé dans le développement et le montage de projets éoliens terrestres et photovoltaïques dans les régions Nouvelle-Aquitaine et Centre Val-de-Loire, depuis l'identification des sites favorables à l'implantation d'éoliennes ou centrales photovoltaïques jusqu'à leur mise en service. Engagée dans la démarche pour devenir une société à mission, la société Eolise porte haut ses engagements et ses convictions pour que les énergies renouvelables soient au cœur du développement durable des territoires.

La société Eolise a été créée en 2016 par Mr Brebion, Mr Pezzetta et Mr Wambre en tant que dirigeant. Elle compte, en 2025, dix salariés réunissant les compétences en ingénierie (réalisation des études, cartographie, énergie…) et en gestion administrative, nécessaires à son activité. Pour plus d'information le site internet de la société www.eolise.fr peut être consulté.

La société Eolise participe activement à l'accomplissement des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables électriques en accompagnant les territoires au niveau communal et intercommunal. Fort de l'expérience de ses fondateurs, la proximité des territoires et la bonne connaissance des enjeux spécifiques permettent d'adapter chaque projet. Grâce à une présence régulière et aux échanges avec les acteurs locaux les étapes et la communication de chaque projet sont adaptées aux enjeux identifiés. Chaque projet est unique car chaque territoire a ses propres caractéristiques, son histoire et sa population.

La société Eolise est également une société à mission depuis 2024. La société Eolise considère que son rôle ne doit pas se limiter au développement de son projet économique, lié aux énergies renouvelables. Convaincue que l'entreprise doit être utile pour la société dans son ensemble, Eolise a donc changé ses statuts de SAS, en septembre 2024, pour devenir une entreprise à mission. Eolise a mené un travail de plusieurs mois, accompagné du cabinet de conseil IHWA Conseil, pour définir les modalités de ce changement essentiel. Un travail de formation des salariés, de réflexion en comité de pilotage, puis de consultation de parties prenantes internes et externes, a été mené. Ces nombreux mois de réflexion ont permis à la société Eolise de définir sa raison d'être et des objectifs pour y contribuer. Un plan d'action sera développé et contrôlé par un organisme tiers indépendant (OTI). La raison d'être d'Eolise est la suivante :

« Pour répondre aux défis énergétique et climatique, l'équipe d'Eolise valorise avec conviction le potentiel éolien et solaire dans l'Ouest de la France. »

Pour y contribuer, Eolise s'engage à poursuivre cinq objectifs, qui seront évalués régulièrement :

1. Développer des projets de production d'électricité renouvelable, locaux et compétitifs.
2. Concevoir des projets de moindre impact qui tiennent compte des enjeux locaux, dont la biodiversité, avec des mesures d'accompagnement adaptées et pérennes.
3. Sensibiliser aux enjeux de la transition énergétique, en prônant la sobriété et en proposant des circuits courts énergétiques.
4. Privilégier les partenaires locaux, pour assurer une connaissance fine des enjeux et des retombées économiques sur le territoire.
5. Favoriser un cadre de travail épanouissant, en responsabilisant les salariés et tenant compte de leurs valeurs et de leurs attentes.

Un référent de mission a été nommé en interne pour présenter annuellement un rapport sur le suivi et l'atteinte des objectifs et pour procéder à toute vérification qu'il juge opportune.
Un organisme tiers indépendant (OTI) sera nommé pour vérifier l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux de l'entreprise. Cette vérification aura lieu dans les 2 ans suivant la publication de la déclaration de la qualité de société à mission au registre du commerce et des sociétés, puis au moins tous les 2 ans.

La société Eolise s'engage activement au développement des énergies renouvelables et adopte une démarche transversale pour joindre les objectifs de la transition énergétique et aussi écologique. Eolise travaille ainsi au développement d'un ensemble de projets cumulant 500 MW de puissance. Le site internet de la société présente les différents projets éoliens et photovoltaïques et leur stade d'avancement : https://eolise.fr/projets/

Compétences et moyens humains

Les ressources humaines de la société Eolise SAS sont détaillées dans le tableau suivant.

Dans le cadre de la phase de développement du projet de parc éolien de Pays Blancois, l'équipe pluridisciplinaire d'Eolise SAS accomplit les missions suivantes :

- la prospection de sites éoliens avec vérification des possibilités de raccordement au réseau électrique, des servitudes et des contraintes techniques et réglementaires (cartographie, consultation des gestionnaires de réseaux, démarches liées à l'installation d'un mât de mesure, etc.)
- le contact et l'accord des élus locaux, des propriétaires et exploitants agricoles (présentation en conseil municipal, signature de conventions sous seing privé avec les acteurs fonciers, etc.)

- l'information de la population locale (permanence d'information, comité de suivi et/ou réunion publique le cas échéant, lettre d'information, affichage …)
- la concertation avec les services de l'Etat avant et pendant la phase d'instruction.
- La gestion de la sous-traitance des expertises paysagère, acoustique et écologique et du montage du dossier de demande d'autorisation environnementale (étude d'impact environnement, études de dangers).
- le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale et le suivi de son instruction incluant l'enquête publique.
- l'obtention des autorisations pour le raccordement technique souterrain du parc éolien
- toutes les démarches administratives requises et nécessaires à la préparation du chantier de construction en vue de l'obtention du financement du parc éolien par les banques (réalisation des sondages de sol et des levers topographiques, réalisation des divisions parcellaires, réitération devant notaire des engagements pris avec les différents acteurs fonciers, etc.).

Nom	Fonc. on	Formation et expérience
Baptiste WAMBRE	**Directeur Général**	Ingénieur énergie électrique et développement durable – formation Iteem de l'Ecole Centrale de Lille Master in management Skema Business school de Lille 13 années d'expérience dans le développement éolien
Lucie SIROT	**Responsable juridique**	Master développement durable et aménagement du territoire spécialité développement local et espaces ruraux - Université de Montpellier Licence de Géographie – Université de Poitiers 9 années d'expérience dans le développement de parcs éoliens
Marc-Alexandre GUILBARD	**Responsable photovoltaïque**	Master Science de la Matière – Energies nouvelles et renouvelables – Université de Nantes Licence professionnel procédés de traitement et valorisation des rejets – IUT génie des procédés -Pontivy (56) 8 années d'expérience dans le développement éolien et photovoltaïque et 6 années dans l'environnement
Maddalena RIESS	**Chargée d'étude photovoltaïque**	Master économie & écologie et Licence en ingénierie pour l'environnement - Université de Toulouse 3 années d'expérience dans le domaine de la RSE
Guillaume GERMAIN	**Chef de projet**	Master professionnel en science de l'eau – INR Québec Licence professionnelle – gestion et traitement de l'eau – Université catholique de l'Ouest à Angers 2 année d'expérience dans le développement éolien 11 années d'expérience auprès du monde agricole en Vienne
Simon COQUILLAUD	**Responsable communication**	Diplômé de sciences politique Bordeaux 14 ans d'expérience et d'engagement sur les sujets environnementaux et énergétiques
Tahiana RANDRIANARISOA	**Ingénieur étude photovoltaïque**	Master Electronique, Electrotechnique et Automatique - Spécialité Energies Renouvelables - Université de Nantes 11 années d'expérience dans l'énergie photovoltaïque
Stéphanie DELLAPINA	**Secrétaire comptable**	BTS de comptabilité 10 années d'expérience de gestion administrative et comptable
Léopold FOURNIER	**Chef de projet**	Master en écologie du paysage et aménagement du territoire 2 années d'expérience dans le développement de projet éolien
Etienne GRANDMENIL	**Chargé de foncier**	4 années d'expériences dans le développement foncier (promotion immobilière) et 2 années en tant que chargé de foncier photovoltaïque.

Tableau 2 : Ressources humaines de la société Eolise SAS

5.3 Les capacités techniques mobilisés pendant les différentes phases du projet

Présentation du cycle de vie d'un projet éolien

Rappelons que l'objectif de la société Pays Blancois parc éolien est la production d'électricité à partir de sources renouvelables dont l'énergie mécanique du vent, et sa commercialisation. Préalablement à la possibilité pour Pays Blancois parc éolien de pouvoir commercialiser son électricité, il est important de préciser qu'il s'écoule en général entre 8 et 10 années entre la naissance d'un projet et sa mise en service.
Aussi, la vie de la société Pays Blancois parc éolien et du projet éolien Pays Blancois, est rythmée, comme pour tout projet éolien, par les 4 phases suivantes :

1- Phase de développement et d'instruction : de 5 à 8 ans
2- Phase de construction : de 1 à 2 ans
3- Phase d'exploitation : minimum 20 ans et jusqu'à 25 voire 30 ans
4- Phase d'arrêt d'exploitation ou de fin de vie : moins de 1 an

Ces phases sont bien distinctes les unes des autres et ne peuvent être confondues. Chacune de ces phases et les compétences mobilisées sont présentées dans les paragraphes suivants et le schéma ci-contre :

- **La phase de développement et d'instruction** est celle qui permet la genèse du projet. Elle fait appel à de nombreuses compétences techniques et d'ingénierie absolument nécessaires à l'identification d'un site propice à la production d'électricité par l'énergie mécanique du vent. Il s'agit, entre autres, d'étudier le gisement éolien disponible et d'en optimiser l'exploitation, d'identifier un territoire d'accueil libre de contraintes techniques et réglementaires, d'identifier les capacités du réseau électrique local pour accueillir une éventuelle production électrique, de concerter le projet avec les populations locales et les élus, d'obtenir une parfaite maîtrise foncière nécessaire à l'implantation et la constructibilité du projet, et bien entendu les nombreuses autorisations administratives et contrats requis et en particulier l'autorisation préfectorale environnementale unique portant autorisation d'exploiter et de construire le projet. Cette phase est pleinement assurée par Eolise pour le compte de la société projet.

- **La phase de construction** quant à elle, permet la concrétisation du projet. Elle fait aussi appel à de nombreuses compétences techniques et d'ingénierie qui permettront d'édifier le projet dans le respect des autorisations obtenues et selon les meilleures règles de l'art, afin de préserver au mieux la sécurité des riverains et l'environnement, et garantir une parfaite stabilité des installations construites. Cette phase mobilisera des compétences géotechniques (études de sols en vue du dimensionnement des fondations), en matière de transports exceptionnels, d'ingénierie du bâtiment (études de stabilité, conception et réalisation d'aménagements stabilisés), de gestion de projet (coordination des travaux), de sécurité chantier, d'ingénierie électrique haute et moyenne tension, de géomètre, etc. Cette phase comprend également toutes les négociations contractuelles en vue du montage financier du projet, de la commande des éoliennes notamment, des différents contrats de vente de l'électricité produite et de raccordement au réseau électrique et des différents contrats qui courront en phase d'exploitation du parc (contrat de maintenance constructeur en particulier). L'achat des turbines représentent 60% de l'investissement total du projet. Pour ce faire, Eolise consultera plusieurs fabricants d'éoliennes en vue d'obtenir des devis détaillés. Ces propositions techniques et financières feront l'objet d'une analyse comparative, à l'issue de laquelle un choix sera effectué sur la base de critères tels que les performances des machines, les garanties offertes, le coût global d'acquisition et la compatibilité avec les caractéristiques du site… Les cinq plus grands constructeurs actifs en France — Vestas, Enercon, Nordex, Senvion et Siemens Gamesa — représentent à eux seuls environ 94 % du parc de turbines installé sur le territoire. À ce titre, ces fabricants constituent les interlocuteurs privilégiés pour Eolise et pourraient être sollicités pour établir des offres pour le projet Pays Blancois.

- **Durant la phase d'exploitation et de production d'électricité**, il faut veiller à maintenir un haut niveau de productible du parc éolien (rendement maximal), tout en assurant le plus haut niveau de sécurité pour les riverains et la préservation de l'environnement. Cette phase fait appel à une gestion comptable rigoureuse, à des compétences techniques spécifiques afin d'assurer le parfait fonctionnement et l'entretien des installations (avec transmission des états de suivi auprès des services de la police des installations classées). Dans le cadre de la maintenance stricte du parc, le mainteneur accomplira toutes opérations requises pour s'assurer que chaque éolienne demeure opérationnelle, en sécurité, propre, pérenne et fonctionne de manière optimale. Ceci inclut les prestations de maintenance préventive et corrective.

- Enfin, **la phase d'arrêt d'exploitation ou de fin de vie de l'installation** mobilise principalement des compétences techniques de génie civil semblables à celles mobilisées en phase de construction. Les conditions de remise en état et de démantèlement sont présentées en détail dans l'étude d'impact. On y précise notamment que le parc éolien Pays Blancois est tenue de respecter les articles R.515-105 à R.515-108 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 26 août 2011 (modifié par les arrêtés du 22 juin 2020, 10 décembre 2021 et du 11 juillet 2023), précisant les conditions de remise en état du site, ainsi que les articles R.515-101 et R.515-102 du code de l'environnement par la constitution de garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de la société du parc éolien les opérations de remise en état. Les garanties financières prévues par la réglementation sont de pour le parc éolien de Pays Blancois.

A la lecture de cette brève description des étapes de vie du parc éolien Pays Blancois, il apparaît évident que ce ne sera pas une seule et même équipe qui suivra et accompagnera le parc depuis sa genèse jusqu'à son démantèlement. Les acteurs sont nombreux et les compétences bien distinctes et transverses. Les capacités techniques évoluent au grès des étapes et des besoins tout en respectant les dispositions réglementaires.

Principales compétences mobilisées lors des différentes phases d'un projet éolien

Les différents acteurs impliqués

Dans le cadre du présent projet éolien Pays Blancois, la phase de développement a été confiée à la société Eolise SAS, spécialisée dans le développement de parcs éoliens terrestres et parcs photovoltaïques en région Nouvelle-Aquitaine et Centre Val-de-Loire. La structure de ce groupe, les sociétés le composant et leur lien sont précisés dans l'organigramme précédent.

Les actionnaires du Groupe Eolise ont déjà développé avec succès 40 parcs éoliens en région des Hauts-de-France, pour une puissance cumulée de plus de 610 MW. Ces parcs ont été mis en service entre 2006 et 2024.

Par ailleurs, d'autres acteurs sont amenés à intervenir au cours de la vie d'un parc éolien car, comme évoqué précédemment les compétences mobilisées lors des différentes phases de vie du parc sont multiples et inter-disciplinaires. Les spécialistes mobilisés sont alors liés contractuellement à la société d'exploitation du parc éolien pendant la période requise. Le tableau suivant précise les principales étapes ou tâches impliquant l'intervention de sociétés expertes indépendantes.

Étapes	Type de société sollicitée	Exemples de sociétés
Etude du potentiel éolien	BE* étude de vent	*UL Dewi, Windful, 8.2 France, 3E France*
Etude d'accessibilité et acheminement des équipements	Transporteur spécialisé	*Augizeau, STEX*
Etude géotechnique	BE* géotechnique	*Alios, Antea, Fondasol*
Dimensionnement des fondations	BE* Ingénierie de structure	*CTE wind, GP Wind*
Fabrication des éoliennes	Turbinier	*Vestas, Nordex, Siemens-Gamesa, Enercon*
Travaux de voirie & de génie civil	Entreprise BTP	*Colas, Groupe L'hotellier*
Montage et assemblage des éoliennes	Turbinier	*Vestas, Nordex, Siemens-Gamesa, Enercon*
	Grutier	*MCM levage, Dufour, Sarens*
Raccordement & mise sous tension de l'installation	Génie électrique	*Omexom, INEO, Aquitaine réseaux*
Assistance à maîtrise d'ouvrage	Entreprise AMO	*ELYS*
Contrôle technique des équipements & CSPS	Organisme de contrôle	*SOCOTEC, DEKRA*
Maintenance de l'installation	Turbinier	*Vestas, Nordex, Siemens-Gamesa, Enercon*
Suivi écologique en période d'exploitation	Ecologue, BE* naturaliste	*Encis Environnement, NCA Environnement, AEPE Gingko, Thema, Emberiza*
Suivi acoustique à la mise en service	BE* acoustique	*Gantha acoustique, Erea ingenierie*
Etude des enjeux paysagers	Cabinet de paysagistes	*Coüasnon paysage, Encis Environnement, Résonance, Epure paysage*

(*BE : Bureau d'étude)

Tableau 3 : Liste non exhaustive des autres acteurs sollicités dans la vie d'un parc éolien

La société Eolise tient à donner une forte dimension locale pour ses projets en sélectionnant des prestataires proches des zones à l'étude. De nombreux experts et bureaux d'étude du Poitou-Charentes, du Limousin et du Centre Val de Loire disposent d'expérience et de compétences utiles à l'éolien pour les phases de développement, construction et exploitation. A savoir-faire équivalent, Eolise privilégie la proximité géographique du prestataire avec la zone concernée pour favoriser l'emploi local.

Le projet Pays Blancois s'inscrit dans cette démarche. En phase développement, le choix des bureaux d'étude s'est porté vers des entreprises régionales compétentes et expertes dans les domaines recherchés. *Ainsi l'étude acoustique a été réalisée par Erea ingenierie de Azay-le-Rideau (37), l'assemblage du dossier par Encis environnement de Limoges et les expertises faune flore par Thema Environnement de Joué-les-Tours. D'autres experts régionaux pour des études annexes ont été mobilisés.*

Nous prévoyons d'appliquer la même méthodologie de sélection pour la phase chantier du projet moyennant une expertise suffisante des bureaux d'études et entreprises locaux. Pour résumer, le parc éolien Pays Blancois, s'articule autour de différents acteurs techniques et foncier donc le schéma ci-dessous reprend la structure contractuelle de la société du parc éolien. Les entreprises mentionnées figurent à titre d'exemple.

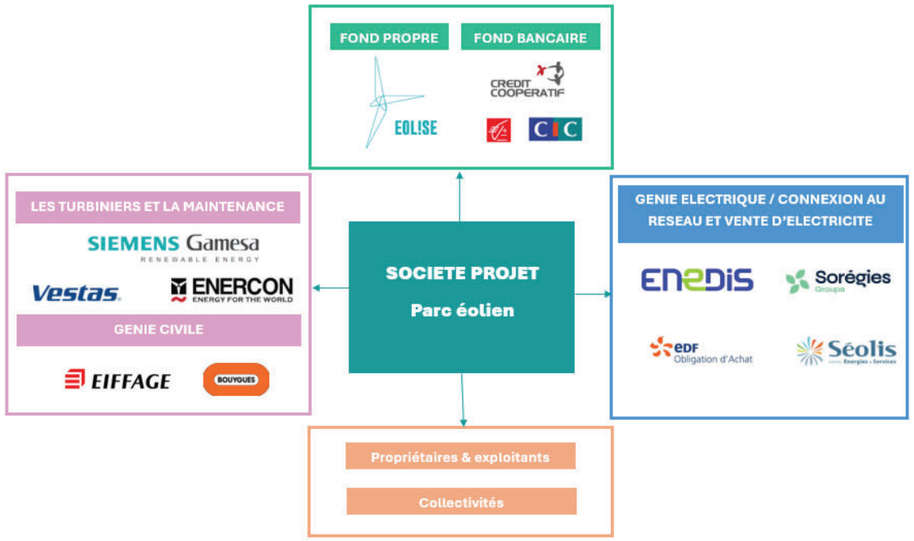

Figure 1 : Structure contractuelle de la société projet

Greffe du Tribunal de Commerce de Poitiers
4 boulevard de Lattre de Tassigny
CS 30871
86036 Poitiers CEDEX

N° de gestion 2021B01079

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 16 juin 2026

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	907 969 224 R.C.S. Poitiers
Date d'immatriculation	07/12/2021
Dénomination ou raison sociale	**PAYS BLANCOIS PARC EOLIEN**
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	50 000,00 Euros
- Mention n° 7 du 15/12/2023	CONTINUATION DE LA SOCIETE MALGRE UN ACTIF NET DEVENU INFERIEUR A LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL. ASSEMBLEE GENERALE DU 30-09-2023
Numéro d'identification Européen - EUID	FR8602.907969224
Adresse du siège	Teleport 1 Business Center 4ème étage 3 avenue Gustave Eiffel 86360 Chasseneuil du Poitou
Activités principales	Toutes opérations relatives au développement des énergies renouvelables, en particulier à l'implantation et à l'exploitation de génératrices électriques mues par l'énergie éolienne ou toute autre forme d'énergie renouvelable, ainsi que la vente de capacités de production, de construction, d'exploitation, et la vente d'énergie. Les études, le conseil et l'assistance au montage de projets en matière des énergies Renouvelables.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 06/12/2120
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Dénomination	GROUPE EOLISE
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Adresse	immeuble Business Center (4ème étage) 3 avenue Gustave Eiffel 86360 Chasseneuil du Poitou
Immatriculation au RCS, numéro	932 084 312 Poitiers

Directeur général

Nom, prénoms	Wambre Baptiste Vincent Francois
Date et lieu de naissance	Le 28/05/1985 à Roubaix (59)
Nationalité	Française
Domicile personnel	Confidentialité des informations relatives à l'adresse personnelle en application de l'article R. 123-54-1 du code de commerce

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	Teleport 1 Business Center 4ème étage 3 avenue Gustave Eiffel 86360 Chasseneuil du Poitou
Activité(s) exercée(s)	Toutes opérations relatives au développement des énergies renouvelables, en particulier à l'implantation et à l'exploitation de génératrices électriques mues par l'énergie éolienne ou toute autre forme d'énergie renouvelable, ainsi que la vente de capacités de production, de construction, d'exploitation et la vente d'énergie. Les études, le conseil et l'assistance au montage de projets en matière des énergies renouvelables.
Date de commencement d'activité	02/12/2021
Origine du fonds ou de l'activité	Création

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S. Poitiers - 16/06/2026 - 15:52:05

Bilan prévisionnel
Mis à jour en septembre 2026

Caractéristiques du parc :	Nombre	Puissance installée	Production annuelle moyenne en P90 (1)			Montant immobilisé	
Pays Blancois	5	30	52 920	1 764	20,1%	35 693 721	1 189 791
	éoliennes	MW	MWh	heures équiv.	Taux de charge	€ (euros)	€/MW

Paramètres économiques :

Prix marché électricité ; base de départ moyenne année 2025	58,00 €
Taux d'évolution annuel du prix marché de l'électricité	3,00%
Tarif revente électricité Appel d'offre pour 20 ans en €/MWh (2) et (5)	83,0 €
Coefficient L (révision annuelle du tarif selon contrat appel d'offre)	0,42%
Coefficient de révision : inflation & indices Insee travaux publics TP01	2,00%
Taux d'emprunt	4,50%
Durée du prêt (en année)	20
Part des fonds propres dans le financement	20%
Année de mise en service	2 031

Charges d'exploitation, moyenne avec inflation (3) :

Maintenance	515 914 €
Gestion vente électricité sur le marché par agrégateur	348 697 €
Indemnités privés et communales	322 228 €
Assurances	32 498 €
Frais de gestion	58 496 €
Mesures compensatoires & suivi	32 801 €
Impôts et taxes hors IS (4)	390 781 €
Total exploitation moyenne	**1 701 415 €**

Investissement :

Turbine (transport et montage)		22 199 012 €
Fondations plateformes et accès		4 047 275 €
Raccordement et réseau électrique		6 371 315 €
Maitrise d'ouvrage et assurances		331 700 €
Etudes de sol, géomètres et notaires		362 837 €
Indemnités & mesures compensatoires		232 725 €
Garantie démantèlement initiale (6)		1 128 978 €
Développement et investissement		642 000 €
Frais financiers et légaux		377 880 €
Montant immobilisé		**35 693 721 €**
Fonds propres	20%	7 138 744 €
Montant emprunté	80%	28 554 977 €

Complément de rémunération (5) :

Total du prix marché excédentaire reversé	- 2 990 589 €

(1) Le P90 est la production atteinte avec une certitude de 90%, c'est donc une hypothèse qui minimise le productible. (voir étude de productible)
(2) Complément de rémunération garantie 20 ans. Appel d'offre CRE (Commission de Régulation de l'Energie) dernier résultat juillet 2026 : 83€/MWh.
(3) Les charges d'exploitation sont indexées selon le coefficient de révision.
(4) Les impôts et taxes hors IS correspondent notamment à la CFE, la CVAE et l'IFER (8 620€/MW installé pour 2026). Les taxes sont indexées également.
(5) Le contrat CRE prévoit le remboursement des primes perçues à l'Etat quand le prix marché est plus élevé que le tarif obtenu en Appel d'Offre CRE
(6) Le montant de la garantie financière est provisionné à la mise en service avec actualisation puis actualisé tous les 5 ans.
(7) Le flux de trésorerie disponible n'est pas la somme des dividendes qui peuvent êtres versés, car la banque demande toujours une partie en sécurité sur un compte bloqué afin d'avoir une marge de sécurité pour affronter des variations du vent et les dépenses imprévues.

Année	2 031	2 032	2 033	2 034	2 035	2 036	2 037	2 038	2 039	2 040
Exercices	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Tarif de référence de l'énergie (€/MWh)	83,0	83,5	84,0	84,5	85,0	85,5	86,0	86,6	87,1	87,6
Prix de marché moyen (€/MWh)	63,4	65,3	67,2	69,3	71,3	73,5	75,7	78,0	80,3	82,7
Chiffre d'affaires	4 392 360	4 418 820	4 445 280	4 471 740	4 498 729	4 525 718	4 552 708	4 580 226	4 607 744	4 635 263
Revenus ventes d'électricité marché	3 354 070	3 454 618	3 558 341	3 665 239	3 775 313	3 888 562	4 004 986	4 125 114	4 248 947	4 376 484
Revenus ou pertes complément rémunération	1 038 290	964 202	886 939	806 501	723 416	637 157	547 722	455 112	358 798	258 779
Charges d'exploitation	-1 030 485	-1 051 095	-1 072 117	-1 093 559	-1 115 431	-1 184 481	-1 208 171	-1 232 335	-1 256 981	-1 282 121
Impôts et taxes hors impôts sur les sociétés (4)	-339 478	-330 703	-337 048	-343 515	-350 110	-356 365	-363 207	-370 186	-377 299	-384 548
Excédent brut d'exploitation	3 022 397	3 037 022	3 036 115	3 034 666	3 033 188	2 984 872	2 981 330	2 977 705	2 973 464	2 968 594
Dotation aux amortissements	-1 784 686	-1 784 686	-1 784 686	-1 784 686	-1 784 686	-1 784 686	-1 784 686	-1 784 686	-1 784 686	-1 784 686
Dotation aux provisions (6) (démantèlement)	1 246 482	1 246 482	1 246 482	1 246 482	1 376 217	1 376 217	1 376 217	1 376 217	1 376 217	1 519 455
Résultat d'exploitation	-8 771	5 854	4 946	3 498	-127 716	-176 031	-179 574	-183 199	-187 440	-335 547
Résultats financiers (intérêts du prêts)	-1 284 974	-1 244 014	-1 201 211	-1 156 481	-1 109 739	-1 060 894	-1 009 850	-956 509	-900 768	-842 519
Résultat courant avant impôts sur les sociétés	-1 575 295	-1 519 710	-1 477 814	-1 434 533	-1 519 004	-1 518 474	-1 470 973	-1 421 258	-1 369 758	-1 459 616
Impôts sur les sociétés (IS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net après impôts sur les sociétés	-1 575 295	-1 519 710	-1 477 814	-1 434 533	-1 519 004	-1 518 474	-1 470 973	-1 421 258	-1 369 758	-1 459 616
Capacité d'autofinancement	1 455 874	1 511 458	1 553 354	1 596 635	1 641 899	1 642 429	1 689 930	1 739 646	1 791 145	1 844 525
Flux de trésorerie disponible (7)	827 201	841 826	840 918	839 470	837 991	789 676	786 133	782 508	778 267	773 397

Suite (11 à 20 ans)

Année	2 041	2 042	2 043	2 044	2 045	2 046	2 047	2 048	2 049	2 050
Exercices	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Tarif de référence de l'énergie (€/MWh)	88,1	88,7	89,2	89,7	90,3	90,8	91,3	91,9	92,4	93,0
Prix de marché moyen (€/MWh)	85,2	87,7	90,4	93,1	95,9	98,8	101,7	104,8	107,9	111,1
Chiffre d'affaires	4 663 310	4 691 358	4 719 406	4 747 982	4 752 676	4 757 085	4 761 207	4 765 562	4 769 627	4 773 400
Revenus ventes d'électricité marché	4 507 726	4 643 201	4 782 380	4 925 794	5 048 073	5 173 592	5 301 756	5 433 021	5 567 316	5 705 083
Revenus ou pertes complément rémunération	155 585	48 157	-62 975	-177 811	-295 397	-416 507	-540 549	-667 459	-797 690	-931 683
Charges d'exploitation	-1 359 371	-1 386 558	-1 414 289	-1 442 575	-1 469 522	-1 560 357	-1 589 583	-1 619 352	-1 649 677	-1 680 566
Impôts et taxes hors impôts sur les sociétés (4)	-391 427	-398 953	-406 625	-414 449	-422 205	-429 477	-437 527	-445 739	-454 111	-462 649
Excédent brut d'exploitation	2 912 513	2 905 847	2 898 492	2 890 959	2 860 950	2 767 250	2 734 098	2 700 471	2 665 839	2 630 185
Dotation aux amortissements	-1 784 686	-1 784 686	-1 784 686	-1 784 686	-1 784 686	-1 784 686	-1 784 686	-1 784 686	-1 784 686	-1 784 686
Dotation aux provisions (6) (démantèlement)	1 519 455	1 519 455	1 519 455	1 519 455	1 677 601	1 677 601	1 677 601	1 677 601	1 677 601	1 852 207
Résultat d'exploitation	-391 628	-398 294	-405 649	-413 182	-601 337	-695 037	-728 189	-761 816	-796 449	-1 006 708
Résultats financiers (intérêts du prêts)	-781 649	-718 039	-651 567	-582 104	-509 514	-433 659	-354 390	-271 553	-184 989	-94 530
Résultat courant avant impôts sur les sociétés	-1 454 827	-1 397 883	-1 338 765	-1 276 836	-1 392 401	-1 410 245	-1 364 129	-1 314 919	-1 262 988	-1 382 788
Impôts sur les sociétés (IS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net après impôts sur les sociétés	-1 454 827	-1 397 883	-1 338 765	-1 276 836	-1 392 401	-1 410 245	-1 364 129	-1 314 919	-1 262 988	-1 382 788
Capacité d'autofinancement	1 849 314	1 906 258	1 965 376	2 027 305	2 069 886	2 052 042	2 098 159	2 147 368	2 199 300	2 254 105
Flux de trésorerie disponible (7)	717 316	710 650	703 296	695 762	665 753	572 054	538 902	505 275	470 642	434 988

CREDIT COOPERATIF
UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE

Nanterre, le 22/08/2024

Objet : attestation de suivi du projet de parc éolien porté par PAYS BLANCOIS PARC EOLIEN / EOLISE

Je, soussignée, Pascale SCIACALUGA, Directeur adjoint du Réseau Commercial, atteste que le Crédit Coopératif suit, par des entretiens réguliers, le projet de parc éolien porté par la SAS PAYS BLANCOIS PARC EOLIEN / EOLISE.

En l'état actuel d'avancement, les caractéristiques du projet sont les suivantes :

- Localisation : Mérigny, Saint-Aigny et Concremiers (36) ;
- Type et puissance de l'installation : parc éolien de 25 MW ;
- Montant de l'investissement HT : 30,9 M€ ;
- Montant du financement sollicité : 24,7 M€.

Selon la taille du projet et des besoins finaux, la demande de financement pourrait être instruite dans le cadre d'un pool bancaire composé notamment par le Crédit Coopératif et avec la participation d'établissements bancaires partenaires qui resteraient à déterminer.

Une proposition indicative de financement pourrait être élaborée et présentée à un stade suffisamment avancé du projet. Aussi, toute opération de demande de financement devra être validée avec le Comité de Crédit de notre Banque à l'appui d'une documentation complète.

Cette attestation est rédigée afin de servir et valoir ce que de droit.

Pascale SCIACALUGA
Directeur du Réseau Commercial

Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable dont le siège social est situé 12 boulevard Pesaro 92024 Nanterre-Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 349 974 931 (APE 6419 Z).

Préfecture de l'Indre
Place de la Victoire et des Alliés
36 000 Châteauroux

Chasseneuil-du-Poitou, le 06/05/2025

Objet : Lettre d'engagement de Eolise envers la société Pays Blancois parc éolien

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Monsieur Wambre Baptiste, agissant en qualité de Directeur général de la société Eolise, société par actions simplifiées au capital de 300 000 € immatriculée au RCS de Poitiers sous le numéro Siret 819 810 862 00022, dont le siège social est situé :

Business center 4e étage
3 avenue Gustave Eiffel - Teleport 1
86 360 Chasseneuil-du-Poitou

- J'engage fermement et définitivement la société Eolise à ce qu'elle mette à disposition de la société Pays Blancois parc éolien l'ensemble des capacités techniques dont elle dispose afin qu'elle puisse honorer les engagements pris dans le cadre de la présente autorisation ;

- La société Pays Blancois parc éolien est une Société Anonyme Simplifié (SAS) basée au Business Center 4e étage, 3 avenue Gustave Eiffel 86 360 Chasseneuil-du-Poitou, représentée par Baptiste Wambre, Directeur Général. Cette société partage le même actionnaire unique que la SAS Eolise en l'occurrence le Groupe Eolise.

- Les deux sociétés sont également liées par une convention de prestation dont l'objet est le bon déroulement de l'ensemble des demandes d'autorisation inhérentes au développement du projet éolien Pays Blancois.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Baptiste Wambre
Directeur général

ANNEXE 2 - SYNTHESE DES ENGAGEMENTS DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

(Développement de parcs éoliens)

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

Société Eolise SAS au capital de 300 000 euros dont le siège social est situé au Business Center 4e étage - 3 avenue Gustave Eiffel- Téléport 1, 86 360 Chasseneuil-du-Poitou immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers sous le numéro 819 810 862 000 22 et représentée par la société **GROUPE Eolise**, en qualité de Présidente, elle même représentée par son Président Monsieur **PEZZETA Julien**, dûment habilité ;

Ci-après désignée le « **Prestataire** », d'une part ;

ET

Société Pays Blancois Parc Eolien SAS au capital de 50 000 euros dont le siège social est situé au Business Center 4e étage - 3 avenue Gustave Eiffel- Téléport 1, 86 360 Chasseneuil du Poitou immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers sous le numéro 907 969 224 000 19 et représentée par la société **GROUPE Eolise,** en qualité de Présidente, elle même représentée par son Président Monsieur **PEZZETA Julien,** dûment habilité ;

Ci-après désignée le « **Client** », d'autre part ;

Dans la présente convention, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

La présente CONVENTION a pour objet de définir les prestations qui sont confiées par le CLIENT au PRESTATAIRE au titre de la phase de développement et de pré-construction du **parc éolien du Pays Blancois.** Les prestations envisagées consistent notamment au dépôt, le suivi et la négociation des demandes en vue de l'obtention de l'ensemble des autorisations, autorisation environnementale, certificats, documents techniques et contrats requis pour la construction et de l'exploitation ultérieures par le CLIENT du **parc éolien du Pays Blancois.** Le PRESTATAIRE et le CLIENT fixent également dans cette CONVENTION les conditions et les modalités tarifaires de prestations. Chaque partie s'engage à respecter l'ensemble des modalités de prestation défini dans la CONVENTION.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 06 mai 2026.

EOLISE SAS

SAS Groupe Eolise Présidente, elle même

représentée par Julien PEZZETTA

Président

PAYS BLANCOIS PARC EOLIEN SAS

SAS Groupe Eolise Présidente, elle même représentée par Julien PEZZETTA
Président

Pays Blancois parc éolien
Business Center – 4e étage
3 avenue Gustave Eiffel – Téléport 1
86 360 Chasseneuil-du-Poitou

Préfecture de l'Indre
Place de la Victoire et des Alliés
36 000 Châteauroux

Chasseneuil-du-Poitou, le 06/05/2025

Objet : Attestation des garanties financières du projet éolien Pays Blancois

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Wambre Baptiste, agissant en qualité de directeur général de la société Pays Blancois parc éolien, domiciliée au *:*

Business center - 4e étage
3 avenue Gustave Eiffel - Téléport 1
86 360 Chasseneuil-du-Poitou

m'engage pour le compte de la SAS Pays Blancois parc éolien à constituer les garanties financières dans le cadre du projet éolien Pays Blancois sur Mérigny, Concremiers, Saint-Aigny, selon les prescriptions formulées par l'article L. 553-3 du code de l'environnement.

Conformément au décret n°2011-985 du 26 Août 2011, modifié par l'arrêté du 11 juillet 2023, ***le montant initial de la garantie financière s'élèvera à hauteur de 875 000 €*** *(soit M montant initial de la garantie financière = N nombre d'unité de production d'énergie x Cu coût unitaire forfaitaire correspondant au démantèlement d'une unité fixé à 75 000 € + 25 000 € par MW pour les éoliennes de plus de 2MW soit M= 5 x 175 000 €), et sera actualisée dans les cinq ans suivant la mise en service du parc par la société d'exploitation.*

Soit un montant de 875 000€ pour le projet avant application du taux d'actualisation qui s'élève actuellement à plus de 25%.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Baptiste Wambre
Directeur général